

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026055 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/03/2026

Objet : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR TITRE VII

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Conventions de Mandat

Date de télétransmission : 23/03/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=055 Modification r_glement int_rieur Titre VII.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2026-055 TITRE VII .pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260316-2026055-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 23/03/2026

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	5
Représentés :	0
Excusés :	0
QUORUM	3

SÉANCE DU 16 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du seize mars à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 9 mars 2026.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, POUMIROL Émilienne

Étaient excusés :

OBJET : **Modification règlement intérieur Titre VII**

Vu l'avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel et de l'établissement au comité social territorial du 11 mars 2026 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres de la CATSIS réunis en séance le 5 mars 2026 ;

Considérant que le décret n° 2024-1093 du 3 décembre 2024 modifiant diverses dispositions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires est le fruit d'un travail de concertation mené pour simplifier l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires, de l'engagement à la fin de carrière.

Il a modifié :

- La partie réglementaire du code de la sécurité intérieure relative aux sapeurs-pompiers volontaires ;
- La partie réglementaire du code général des collectivités territoriales relative aux services départementaux et territoriaux d'incendie et de secours ;
- Le décret n°92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service.

Il convenait donc de reprendre l'ensemble de ces modifications dans le règlement intérieur du SDIS 31.

Les modifications réglementaires ont fait l'objet de validations par les représentants des sapeurs-pompiers volontaires lors du CCDSPV du 24 avril 2025 à Montgiscard.

Lors de ce CCDSPV les représentants des personnels ont souhaité une clarification du paragraphe 71.1 sur l'âge minimum d'engagement. Une nouvelle rédaction de cet article a donc été proposée et validé lors du CCDSPV suivant le 26 juin 2025 au Fousseret.

Vous trouverez donc en annexe le récapitulatif intégral des modifications apportées à l'ensemble du titre VII.

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **23 MARS 2026**, identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

ENTENDU le rapport de Lcl Francis POURCEL,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

APPROUVENT les modifications apportées à l'ensemble du titre VII du règlement intérieur.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



23 MARS 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

tel 05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex